

# MARCHAND, LEMIEUX

## AVOCATS

STÉPHANIE ASSOULINE  
NATHALIE BRIÈRE  
PIERRE CHABOT  
PAUL CHARBONNEAU  
YANNICK CHUIT  
JOSÉE DELAND  
CHRISTIAN HOUDE  
LINE JANELLE  
JEAN-FRANÇOIS LACASSE  
JACINTE LAFONTAINE  
LUCIE LALONDE  
JULIE LAPIERRE  
LOUIS LEGAULT  
NICOLE LEMIEUX  
GILLES MARCHAND

JEAN-FRANÇOIS MERCURE  
F. JEAN MOREL  
MARIA MOUDFIR  
CATHY NOSEWORTHY  
JOCELYNE PAQUETTE  
PASCAL PARENT  
MICHEL PASINI  
DOMINIQUE PICHÉ  
LOUIS PRÉVOST  
JEAN RAJOTTE  
SYLVY RHÉAUME  
MICHEL SIMARD  
JEAN-OLIVIER TREMBLAY  
SIMON TURMEL

CONTENTIEUX

HYDRO-QUÉBEC

75, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST, 4<sup>e</sup> ÉTAGE

MONTRÉAL H2Z 1A4

TÉLÉPHONE : (514) 289-2211, POSTE 2068

TÉLÉCOPIEUR : (514) 289-5197

Le 21 mars 2002

### Par courriel et par messagerie

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Case postale 001, Tour de la Bourse  
800, Place Victoria, bureau 255  
Montréal, Québec  
H4Z 1A2

OBJET : Demande d'approbation pour l'abrogation du tarif bi-énergie BT  
Dossier de la Régie : R-3471-2001  
Notre dossier : S-25868/FJM/NL

---

Chère consœur,

Suite à la nôtre du 20 mars 2002 par laquelle nous informions la Régie des noms de nos témoins et du temps vraisemblablement requis pour la présentation de leur preuve et celui nécessaire pour notre contre-interrogatoire des témoins des intervenants, nous déposons auprès de la Régie, comme pièces HQD-1, Documents 2.1 à 2.4, les *curriculum vitae* de ces témoins.

Nous désirons également préciser à la Régie que nous prévoyons utiliser la période de 45 minutes allouée pour la présentation de notre plaidoirie finale. Quant à la réplique, il est difficile de prévoir, pour l'instant, le temps qui sera requis pour répondre aux argumentations des intervenants.

Copie de la présente et des pièces y jointes est envoyée, ce jour, par courriel seulement, aux intervenants dont les noms apparaissent à la liste en annexe.

**MARCHAND, LEMIEUX**

2

Huit (8) exemplaires, en version papier, des pièces HQD-1, Documents 2.1 à 2.4 seront transmis à la Régie, par messagerie, aussitôt que possible.

Veillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments distingués.

MARCHAND, LEMIEUX

F. Jean Morel

FJM/cl

Pièces jointes

c.c. Intervenants - R-3471-2001 (liste en annexe)  
(par courriel seulement)